Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600230-20251215-2025_98-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2025/98 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2026

Conseillers municipaux en exercice : 27

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 09 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 15 décembre 2025 à 18H30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Stéphane LE BOULER, Mme Amélie FUSIL, M. Bernard RAUD, Mme Josiane LE NAVENEC, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Morgane GUERLAIS, M. Yannick LE BRETON, Mme Marie-France BLONDEAU, Mme Marie-Annick MALÉCOT, Mme Michelle ROYER, M. Hervé LE ROUZIC, M. Jean-Pierre KERBART, M. Bertrand PERICHOT, Mme Régine NAYEL, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, Mme Sabrina BOTHUA, Mme Édeline LE VIGOUROUX, M. Steven LE MOULLEC et M. Patrick LEFRANC

Était absent : François-Xavier OLIVIER

Étaient excusés : M. Michel MET (Pouvoir donné à Marie-France BLONDEAU), Mme Annie THOMAS (Pouvoir donné à Josiane LE NAVENEC), M. Stéphane COUDERC (Pouvoir donné à Hervé LE ROUZIC), Mme Géraldine SÉLO (Pouvoir donné à Chantal MAHIEUX) et Mme France BIRCH (Pouvoir donné à Amélie FUSIL)

Secrétaire de séance : Mme Morgane GUERLAIS

Rapporteur : Stéphane LE BOULER

Le Débat d'orientation Budgétaire prévu à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il est obligatoire pour les Communes ayant une population égale à 3 500 habitants.

Son utilité réside dans la détermination des orientations budgétaires et des choix majeurs des élus pour le budget de l'exercice à venir. Il est une formalité substantielle et doit être débattu en conseil municipal, dans le délai maximum de deux mois précédant le vote du budget.

Le rapport relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2026 est annexé à la présente note (annexe n°6).

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600230-20251215-2025_98-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026.

26 pour ; 0 abstention ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Brec'h, le 17 décembre 2025
Le Maire,
Fabrice ROBELET